L • S • T

LUTTES
SOLIDARITES
TRAVAIL

" LA MAIN DANS LA MAIN "

le journal du QUART MONDE en mouvement.

P705187

bpost

PB-PP B-01297
BELGIE(N)-BELGIQUE

BUREAU DE DEPÔT : 5000 NAMUR

ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 2€. MENSUEL. N° 420 Mars 2025

Sommaire

P.2 *FEDERARTION–* **PARTIR DE SES RACINES** Témoignage d'un militant

P.3 *DINANT–* **SANS CRIER GARE !**
FEDERATION – **ETRE ACCOMPAGNE POUR ETRE ECOUTE**

P.4 *FEDERATION –* **« JE VOUS DERANGE ».**
HIER COMME AUJOURD'HUI - **CEUX QUI SE RETROUVENT A LA RUE**

P.5 *FEDERATION –* **VOUS NOUS DERANGEZ CHRISTOPHE DEBORSU** Réactions des militants

P.6 ***NOS DROITS-*** **DROIT A MENER UNE VIE DIGNE**

P.7 ***HORS CADRE*** **LA PLUS PETITE DES MATRIOCHKAS**

P.8 ***ÇA SE PASSE PETITES NOUVELLES***

Editorial

DECODONS LES REALITES POUR AGIR SUR LES CAUSES

C'est important de comprendre les liens entre les mesures sociales et politiques qui se préparent en Belgique ou en Europe de manière générale, et les vents de chaos qui nous viennent des États-Unis d'Amérique en soufflant un libéralisme économique fou sur la planète.

Jour après jour les lignes se précisent pour dessiner un monde qui répond à toutes les attentes des plus forts, des plus riches. Ils ont des appétits féroces pour spolier tout ce qu'ils peuvent et exploiter sans retenue l'humanité et les moindres recoins de la planète voire de l'immense univers.

N'oublions pas que les orientations générales des mesures qui sortent actuellement en Belgique avec "l'Arizona" trouvent leurs racines dans ce libéralisme économique. Le démantèlement des Services publics, le tout au marché, les attaques contre les solidarités structurelles que sont la sécurité sociale et la fiscalité, les dérégulations dans les protections des travailleurs…

Autant de réalités que nous dénonçons depuis de nombreuses années et contre lesquelles il faut se mobiliser, manifester et résister. Plus que jamais les idéaux de justice, de solidarité, de démocratie sont en péril.

Luc Lefebvre

Que celui ou celle qui sait lire,
lise et partage ce journal avec celui ou celle
qui n'a pas pu apprendre à lire.

Fédération

PARTIR DE SES RACINES

POUR MOI, LST, C'EST ÉVITER LES RACCOURCIS, ET PRENDRE LE TEMPS D'ANALYSER

COMMENT J'AI CONNU LST ?

Pour moi, c'est plutôt, comment j'ai découvert la pauvreté extrême qui enferme des populations dans la misère, et comment cela intervient dans l'histoire de LST. Au plus loin que je remonte dans mes souvenirs, dans les contacts que j'avais dans ma famille et avec nos proches, j'ai le souvenir des angoisses des fins de mois, des activités complémentaires indispensables des parents et de toute la famille pour arrondir les fins de mois, des démarches de notre maman pour nous réintégrer dans les mouvements de jeunesse, mais aussi les débats sur les injustices et les privilèges dont bénéficient certains, des solidarités et de l'entraide, etc.

Le mot "lutte" je l'ai entendu dès mon enfance. Ma mère disait souvent qu'elle en avait marre de lutter devant "ce trop de difficultés", les angoisses et les peurs qu'une telle réalité provoquait.

Notre père, qui avait commencé à travailler en usine du côté de Liège, dès l'adolescence, nous transmettait aussi ses connaissances avec les luttes sociales. Militant jociste des années 30 et suivantes, il nous transmettait les principes du "Voir-Juger-Agir" à travers les commentaires qu'il nous partageait sur les actualités politiques et sociales. Nous étions trois frères avec nos parents et très souvent d'autres personnes vivaient avec nous, dans notre famille. Des formes d'accueil solidaire avec la famille élargie, mais pas que.

MES CHOIX

A certains moments, je travaillais aux poubelles chez "Guillaume". J'étais encore étudiant. Là, j'ai rencontré des collègues éboueurs qui vivaient au "55". Un endroit particulièrement méprisé.
C'était considéré comme le "pus" de Namur. Un lieu où vivaient plus de 200 personnes, dont des familles. Il y avait plusieurs maisons et des entrepôts, des abris de fortune, des caravanes dans un grand terrain proche du centre-ville. Tout cela était utilisé comme du logement dans le cadre d'une structure d'accueil.
Je n'ai pas "découvert" les gens du 55 de l'extérieur, mais j'ai décidé de cheminer avec eux. Très tôt, en 1975, j'ai été rejoint et accompagné dans ces choix, par Annette qui deviendra ma compagne de route et la mère de nos quatre enfants.

M'ENGAGER AVEC DES POPULATIONS PARMI LES PLUS OPPRIMEES

Mon engagement avec des populations parmi les plus pauvres est nourri par une compréhension de mes racines, des rapports de classes sociales avec la violence et le mépris qui accompagnent et ce que mon milieu de vie m'a transmis.
A Louvain-la-Neuve, au moment de ma formation à Cardijn, j'ai vite compris que je faisais partie des 14% des enfants de manœuvres terminant des études secondaires et des 3 % d'enfants de manœuvres accédant à l'enseignement supérieur.
On est au cœur de la reproduction sociale, où des pareils à nous n'ont pas vraiment une place. C'est "Todi li ptit qu'on spotche".

LE « 55 » A PERMIS LA COHÉSION DE MA FAMILLE

...PAR HASARD

A certains moments quand des "dames patronnesses" venaient à la maison, et que la vie était particulièrement dure, il est arrivé qu'elles proposent à ma mère de contacter un avocat pour que mes parents se séparent de "façon chrétienne".
Mais ma mère nous disait : "elles ne comprennent rien", jamais je n'abandonnerai mon mari. Pour qu'il finisse, comme d'autres, au « 55 » ?"
Bien longtemps plus tard, j'ai compris que, par sa fonction de "repoussoir", le « 55 » avait permis la cohésion de ma famille. Il me fallait peut-être comprendre cela ?

DE L'UTILITE DES PAUVRES

En cette période de haute conjoncture, le « 55 » représentait une réserve de travailleurs-euses particulièrement exploitée.
Je voyais des entreprises qui venaient chercher des gens pour travailler sur les foires, dans la construction, les fermes, toujours sans être déclarés... et quand on n'avait plus besoin d'eux, ils se faisaient jeter.

FERMETURE ANNONCEE

Les annonces de fermeture et de la vente du "55" se font plus précises dès les années 74-75. Le processus d'expulsion et la violence de certaines étapes comme la coupure de l'électricité et du gaz, se déroule entre 1975 et 1978. Avec un groupe d'habitants militants et militantes, on se réunissait régulièrement pour envisager des manières de réagir. En juillet 78, nous décidons de mettre en œuvre l'occupation de plusieurs bâtisses laissées à l'abandon pour y loger la trentaine de résidents expulsés du "55" qui n'avaient rien trouvé. Il y avait en plus, d'autres personnes sdf venues rejoindre ceux-là.

DE LA COUR DES MIRACLES AUX FONDATIONS DE LST

Le 55 était un "refouloir" qui avait produit une cohésion de groupe. Nous étions un groupe qui réfléchissait sur ses réalités de vie et s'organisait ensemble pour changer les choses dans le souci de tous.
C'était nos premières réunions "caves" sur Namur. Elles se passaient dans des "dortoirs" du "55" qui se trouvaient dans des caves. C'est important de saisir que la dynamique que porte LST provient de ses racines.
Au moment des expulsions du "55" et des squats, on a organisé des rencontres avec des

> *C'EST INDISPENSABLE DE SAVOIR D'OU ON VIENT,*
> *RELIRE LE PASSE*
> *POUR ECLAIRER LE PRESENT*

familles du "55" et d'autres de la rue des Brasseurs qui étaient aussi expulsées pour les rénovations. Au début, on se tapait dessus car des personnes du quartier des Brasseurs ne voulaient pas s'associer avec des gens du "55". On en venait aux mains. Dans la misère, tout divise. On découvrait que le rassemblement, le droit d'association constituent un énorme défi pour les plus pauvres. On s'est accrochés et aujourd'hui, des réunions "caves" vivent encore depuis une cinquantaine d'années. Les défis sont toujours là, plus forts que jamais.

"OSONS NOUS RASSEMBLER POUR LUTER CONTRE CE QUI EST HUMAINEMENT INTOLÉRABLE".

Luc Lefèbvre

Un résumé du Mouvement LST ?
https://www.mouvement-lst.org/resume.html
à lire également :
05-2014 - Article 11 - Faire le poirier pour voir le monde d'en bas

Dinant

SANS CRIER GARE !

Depuis le 02 décembre 2024, à la gare de Dinant, on ne peut plus traverser les voies, on doit emprunter la nouvelle passerelle.
Ah elle est bien jolie ! Mais elle n'est pas adaptée pour les PMR ni pour les parents avec poussettes ou même pour les personnes avec des valises ou caddies de courses… Pas de rampe, pas encore d'ascenseur, celui-ci ne serait mis en fonction qu'à partir de février-mars 2025.
Je me déplace en béquilles, c'est vraiment difficile de monter les 42 marches, passer la passerelle et de nouveau redescendre les 42 marches. Rien n'est fait pour les personnes comme nous. Ce qu'on m'a dit, c'est qu'il faut téléphoner 24h avant pour faire dévier le train afin qu'il arrive en voie 1.
Je ne suis pas la seule à avoir des difficultés. Il n'y a pas que les problèmes des marches ! Pour y arriver, ce n'est pour le moment que des graviers, mes béquilles s'enfoncent dans les graviers. Et j'imagine que ce n'est pas plus facile avec une chaise roulante, une poussette ou un caddy de courses. Il me faut à peu près 10 à 15 minutes pour traverser cette passerelle.
Quand le train est en retard, je rate mon bus. Les bus n'attendent pas que le train arrive. Pourtant, j'ai déjà demandé au chauffeur de bus mais pour lui, ce n'est pas son problème. Je dois donc attendre une heure à la gare que le suivant arrive.
Pourquoi ne pense-t-on pas aux parents, aux personnes âgées, aux PMR quand on fait cette sorte de projet ? La gare de Dinant n'est pas la seule. D'autres ont parlé de la gare d'Yvoir, et de Beauraing, de Tamines, d'Auvelais, de Etterbeek, et bien d'autres…
Un jour, je suis arrivée à la gare et il y avait une personne en chaise roulante. On lui a répondu qu'il y avait un bus. Ou prendre un train à Godinne car la gare dispose d'une rampe pour les personnes rencontrant des difficultés !
On a l'impression qu'on n'a rien à faire de nous. Quand va-t-on enfin tenir compte de nous ?
Finalement, on nous prévient que l'accès le plus facile, ce sera fin 2025 !

Patricia

Fédération

ETRE ACCOMPAGNE POUR ETRE ECOUTE ?

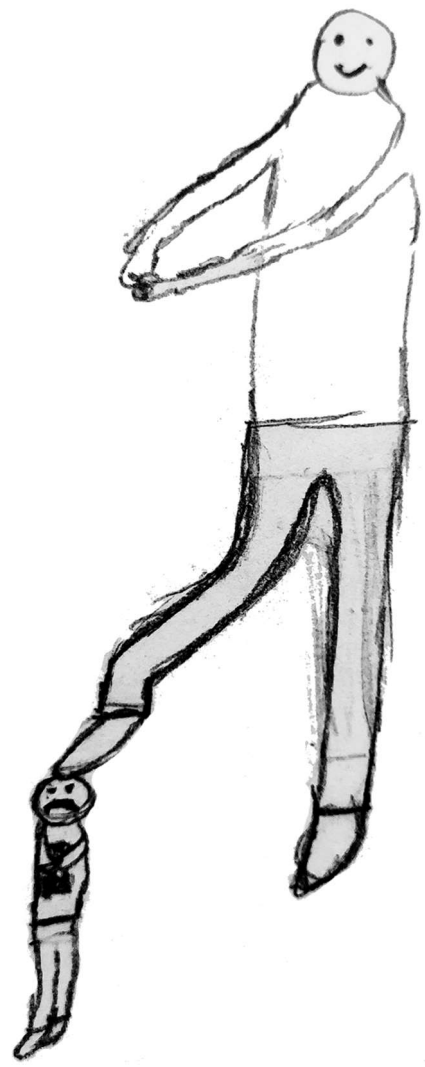

Pourquoi faut-il si souvent être accompagné pour être entendu ?
D'abord, nous ne sommes pas écoutés chaque fois que nous faisons des demandes, et ce dans beaucoup de domaines.
Je cherchais un appartement, depuis plusieurs mois. C'est Vis-à-vis (une association) qui m'a aidé à trouver un logement.
Pour les papiers : pour obtenir la pension avec une personne à charge, j'ai dû demander aussi une intervention de LST pour me faire entendre et qu'ils prennent en considération ma demande !

Pourtant, j'ai donné tous les documents qu'ils m'ont demandés, et je les ai envoyés par la poste. Souvent des documents se perdent, parait-il ?
Recevoir du courrier est un problème.

J'attendais un courrier très important et assez urgent mais le courrier n'est pas arrivé dans ma boite aux lettres, soit disant « personne inconnue ». J'ai pris du temps pour recevoir ce courrier important ! J'ai dû prendre de mon temps et du temps des travailleurs de ce service.

Pendant 10 jours, j'ai insisté et les ai ennuyés pour qu'ils le trouvent, finalement le dernier jour, je me suis énervé et enfin, nous l'avons trouvé aux objets disparus.

J'ai été balloté d'excuses en excuses, d'assistants sociaux en assistants sociaux, en définitive j'ai eu le grand responsable

Aujourd'hui, je crois que les travailleurs des services publics sont dépassés par le travail, donc beaucoup ne s'en sortent pas.

Mais si une association s'occupe de notre affaire, ils prennent cela plus au sérieux. Pourquoi ne sommes-nous pas écoutés, comme tout citoyen ? Pourquoi devons-nous toujours passer par un intermédiaire pour toutes ces démarches ? Ne peut-on pas nous faire confiance dans ce que nous disons et demandons ?

Beaucoup d'entre nous aujourd'hui prennent du temps pour leurs papiers, leurs courriers, cela nous demande aussi de l'énergie d'où parfois le stress, l'anxiété et même l'angoisse. De ces papiers dépendent parfois nos fins de mois.

Un militant

Fédération

« JE VOUS DERANGE »

C'EST UNE NOUVELLE ÉMISSION DE CHRISTOPHE DEBORSU, DIFFUSÉE SUR RTL.
NOUS L'AVONS REGARDÉE, ET NOUS EN PARLONS DANS NOS RÉUNIONS « CAVES ».

Photo : source RTL-TVI 2025

Le thème de la première émission de cette série "je vous dérange", diffusée le 24 janvier, traite de la mendicité et des "mendiants" sur Namur en 2025. Fait de société dont l'importance suit immanquablement les courbes qui montrent l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et des précarités dans nos sociétés.

Dès 2014, le Mouvement LST [1] s'est mobilisé contre les réglementations communales qui répriment et criminalisent les personnes qui mendient. Ce qu'en rappelle le site LST à propos de la situation namuroise : "Le vendredi 29 août 2014, la Ligue des droits de l'homme, LST et une personne ayant une grande histoire de pauvreté ont introduit un recours en suspension et en annulation devant le Conseil d'État contre le « *Règlement général relatif à la mendicité sur le territoire de la ville de Namur* », arrêté communal adopté le 26 juin 2014."[2]

Cet arrêt du Conseil d'Etat de janvier 2015 et d'autres au niveau de Cours internationales limitent les volontés répressives de certains mandataires communaux à l'égard des personnes qui mendient. Ce reportage réalisé en "immersion" par Mr Deborsu, sur certains mendiants, constitue une caricature qui collera à toutes les personnes forcées de vivre à la rue ou d'y mendier. Ceci permettra de justifier plus facilement de nouvelles répressions, voire des nouvelles mesures d'éloignement ou d'enfermement à l'égard de ces populations qui dérangent.

OUI Monsieur Deborsu, votre approche et votre parti pris "nous dérangent".

[1]Voir rétroactes sur les site LST: https://www.mouvement-lst.org/mendicite.html#retroactes
[2]Arrêt du Conseil d'Etat: https://www.mouvement-lst.org/documents/2015/2015-01-06_ConseildEtat_arret_mendicite_namur.pdf

Hier comme aujourd'hui

CEUX QUI SE RETROUVENT A LA RUE EMBARQUES COMME « VAGABOND » - ET APRES ?

PATRICIA ET CATHERINE VOUS ONT RETROUVE CET ARTICLE ECRIT DANS « LA MAIN DANS LA MAIN » DE JANVIER 1992.

Il y a une vingtaine d'année, je travaillais « chez Guillaume » (ramassage des poubelles), mais je n'avais pas de logement. Je dormais à la gare et j'attendais mon premier salaire pour m'installer.

Mais quelqu'un qui dort à la gare est un vagabond et un vagabond est toujours considéré comme coupable : puisqu'il n'a rien pour vivre, c'est donc qu'il vole.

J'ai donc été embarqué comme vagabond et envoyé à Merxplas (en Flandre) parce que Saint Hubert était surchargé. Les vagabonds francophones y vivaient là un véritable enfer.

J'ai été mis dans un groupe de travail. On gagnait 2 francs de l'heure et pour pouvoir sortir, il fallait avoir au moins avoir 2000 francs. Bref, il fallait au moins travailler 2 ans, il y avait moyen de sortir plus vite mais sans jamais se payer des cigarettes, des confitures, …

Ce genre de prison est vraiment l'institutionnalisation du trafic d'hommes. On travaillait pour des grosses boîtes de fabrication de triplex ou d'électronique comme Philips, et on gagnait un salaire de misère.

Deux francs de l'heure, ce n'est même pas un salaire, ça ! Il fallait travailler toute une journée pour se payer un paquet de tabac.

La vie était très dure. On était constamment surveillé, c'était vraiment un régime disciplinaire à 100%. Pour un rien, on était pénalisé.

Le simple fait d'être quelques minutes en retard, nous valait d'être mis pour quelques jours dans une cellule sans rien, même sans toilette. C'était très démoralisant, on avait l'impression qu'on n'en sortirait jamais.

En plus de tout cela, il n'y avait aucune préparation à la réinsertion. On ne nous préparait absolument pas à la sortie.

J'ai connu des gars qui sont de nouveau rentrés à Merxplas juste deux semaines après leur sortie.

Forcément, tu te retrouves dehors avec 2000 francs mais pas de logement, et avec beaucoup de difficultés pour trouver un travail. Pour ne pas se faire reprendre, il fallait se cacher.

Marc

Fédération

VOUS NOUS DERANGEZ, CHRISTOPHE DEBORSU

LORS DU VISIONNAGE DU REPORTAGE « JE VOUS DÉRANGE » LE 11 FÉVRIER 2025, LES DÉBATS AUTOUR DE L'ÉMISSION, DES PRATIQUES LIÉES À LA MENDICITÉ, AU VAGABONDAGE, ONT SUSCITÉ DE VIVES RÉACTIONS.

Sarah : «Choquée par l'attitude d'un commerçant qui affirme : « Je ne donne jamais d'argent aux SDF, ça les encourage », et qui incite ses clients à faire de même».

Myriam : « Il n'y a pas assez de logements et les loyers sont trop chers…Parfois, les locataires doivent partir du jour au lendemain ».

Les militants : « Tous les mendiants ne sont pas agressifs » et ne prennent pas de drogue, contrairement aux clichés souvent véhiculés dans ce type de programmes ».

Jonathan : « J'ai vécu à la rue, dans les parkings, j'ai même dormi dans les métros. J'ai eu peur de ne pas avoir à manger, de me faire agresser. Je dormais avec tout, peur qu'on me vole ».

Francine : «Pourquoi les ministres ne rénovent pas certaines maisons ? ».

Luc : « Celui qui n'est pas signataire du bail doit partir, parfois la séparation est nécessaire pour ne pas en arriver au meurtre ».

Luc : «Pas de raison qu'on interdise de mendier».

Sarah : «Deborsu se place en héros en découvrant pendant une nuit la vie d'une personne SDF. Ce n'est pas réaliste».

Perry : « Deborsu joue au grand-frère compréhensif pour mieux les amadouer ».

Myriam : « La peur peut faire en sorte qu'on perd un logement ».

Pascale : «Monsieur Deborsu est un habitué des débats orientés. C'est dérangeant car ce n'est pas un débat. C'est un reportage dont il a la direction. Il oriente comme lui en a envie ».

Ci-dessous est représenté un chemin qui part d'une constatation liée à ce reportage sur la mendicité : la peur.
De fil en aiguille, nous vous partageons des thèmes et sous-thèmes. Bonne balade !

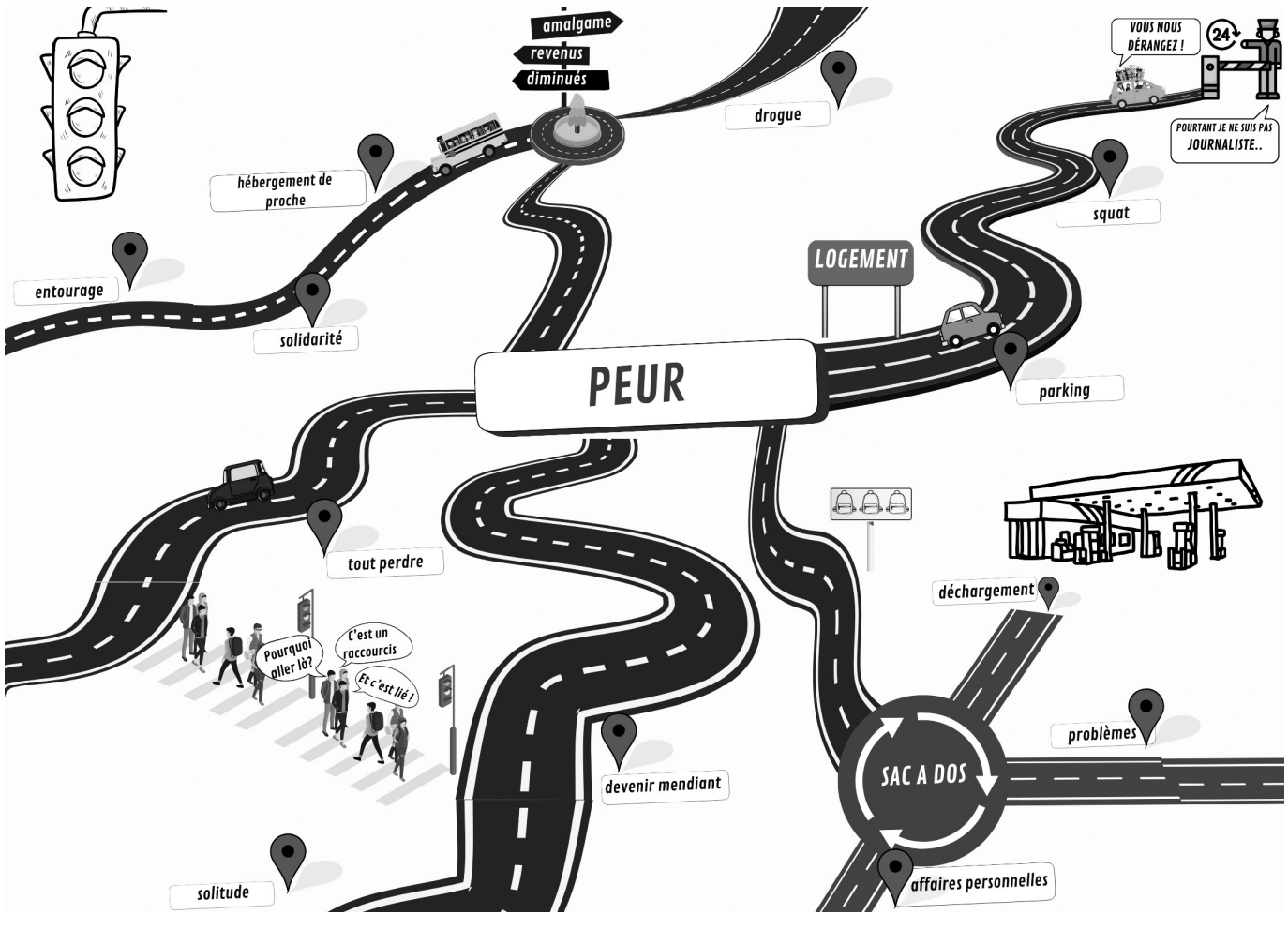

Nos droits

DROIT À MENER UNE VIE DIGNE ?

Le chemineau à la besace, estampe de Théophile Alexandre Steinlen (1913), source Gallica.

La loi du 27 novembre 1891 a érigé en délit pénal le **vagabondage** et la **mendicité**. Auparavant, il existait déjà un arrêté royal du 14 septembre 1826 concernant « la répression du vagabondage dans le plat pays » (nous sommes à cette époque avant l'indépendance de la Belgique). La loi de 1891 ne donnait aucune définition du **vagabondage** ou de la **mendicité.**

Ces personnes étaient passibles d'un internement dans un établissement de correction sous la dénomination de dépôts de mendicité, des maisons de refuge et, pour les mineurs, des écoles de bienfaisance. **La durée de la réclusion était de maximum un an.**

Cette durée pouvait atteindre deux ans au moins **et sept ans au plus, pour « les individus valides** qui, au lieu de demander au travail leurs moyens de subsistance, exploitent la charité, comme mendiants de profession, les individus qui, par fainéantise, ivrognerie ou dérèglement de mœurs, vivent en état de vagabondage ».

Les termes de cette loi sont évidemment choquants, mais ils datent de 1891.
Les législations actuelles utilisent encore des termes stigmatisants, comme les **indigents** (quelqu'un qui ne bénéficie pas de moyens d'existence suffisants), **les délinquants d'habitude** (quelqu'un qui vit de petits délits en marge de la société), **les prodigues** (quelqu'un qui dilapide ses biens).

Aujourd'hui encore, une personne qui fut – à l'époque – condamnée pour vagabondage, mendicité, vol, escroquerie ou abus de confiance, ne peut se voir délivrer un permis de chasse ou un port d'arme. Loin de nous l'idée de promouvoir le port d'arme pour qui que ce soit, mais cette réglementation de 1977 existe toujours.

Il a fallu attendre **1993 pour que la loi réprimant le vagabondage et la mendicité soit supprimée.** La loi du 12 janvier 1993 « contenant un programme d'urgence pour une société **plus solidaire** » a voulu remplacer le traitement pénal du vagabondage et de la mendicité, par une réponse sociale, en soulignant le rôle des CPAS à l'égard des personnes sans abri. Un lien était ainsi implicitement fait entre vagabondage, mendicité et sans-abrisme, alors que ces réalités ne se superposent évidemment pas.

Il y avait une **contradiction** fondamentale à criminaliser le vagabondage et la mendicité, tout en reconnaissant le droit de toute personne à l'aide sociale et au minimex (actuellement revenu d'intégration).

Cette contradiction n'était pas neuve, puisque la même année de 1891, la Belgique promulguait la loi « pour la répression du vagabondage et de la mendicité » mais également une loi « sur l'assistance publique ».

Lorsque le vagabondage et la mendicité étaient encore un délit (jusque 1993), il ne suffisait pas, pour tenter d'échapper aux poursuites devant le Tribunal de police ou de se faire interner en dépôt de mendicité, de revendiquer son droit à l'aide sociale à charge des CPAS (les CPAS existent depuis 1976). Les Tribunaux exigeaient, pour échapper aux poursuites judiciaires pour vagabondage ou mendicité, que la demande d'aide ait été faite et que le CPAS l'ait effectivement accordée.
Depuis 1993, le vagabondage, c'est-à-dire le fait de vivre sans logement ou sans lieu de vie habituel, ou sans attache stable avec un territoire local, n'est plus réprimé. On parle davantage aujourd'hui de sans-abrisme ou d'« absence de chez soi ».

Par contre, la mendicité fait encore et toujours l'objet de nombreux règlements communaux qui limitent, voire l'interdisent sur le territoire communal, soit sans limite de temps et de lieu, soit uniquement à certaines époques (notamment les fêtes) et dans certains lieux (notamment le centre commercial).

LST s'est associé avec d'autres pour contester le règlement communal namurois et en 2015, le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté communal, au grand dam des autorités communales namuroises.

Le Conseil d'Etat a rappelé que le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine implique de pouvoir disposer de moyens d'existence, ce à quoi la mendicité peut concourir à défaut de meilleure solution concrète et effective.

La responsabilité des pouvoirs politiques, du niveau communal jusqu'au niveau fédéral, est de construire ces solutions concrètes et effectives pour garantir à chacun des conditions de vie dignes permettant de ne plus devoir mendier.

Philippe Versailles

Photo extraite du site de Amnesty international

Hors cadre

LA PLUS PETITE DES MATRIOCHKAS

Durant l'heure du conte du mois de janvier avec les enfants nous avons écouté Jean-Claude nous raconter l'histoire d'une petite matriochka.

La dernière, celle qui n'en contient plus d'autre, celle qui n'est pas creuse et qui se demande bien ce qu'elle peut contenir. Elle décide donc de partir à la recherche de réponses. Elle découvrira qu'elle est faite du bois le plus précieux, du cœur de l'arbre.

Nous avons donc proposé aux enfants après avoir décoré une matriochka de papier, de chercher aussi ce qui se trouve en eux, leurs forces. Pour cela, ils devaient choisir parmi des cartes un dessin pouvant correspondre à celles-ci.

Ca se passe

AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Dans notre édition de janvier 2025, nous avons rapporté un écho de notre rencontre entre les Mouvements LST et ATD, et le Cabinet de la ministre de l'aide à la jeunesse.
Nous avions notamment exprimé nos grandes inquiétudes à la lecture de la déclaration de politique communautaire. Parallèlement, nous avons sollicité l'avis de la commission de déontologie sur un point crucial. Il est primordial, pour nous, d'obtenir le consentement des personnes concernées, lors des échanges d'informations entre différents services.
La commission de déontologie a donné un avis allant également dans ce sens.

Nous demandons donc une modification du décret afin de préciser qu'il est nécessaire d'obtenir l'accord des personnes concernées.

Petites nouvelles

Claudine, tu es partie rejoindre « ton Pierre ».

Claudine nous a quittés ce 15 janvier 2025. Elle a participé pendant des années aux caves et aux assemblées de militants. Elle vivait depuis 5 ans dans une maison de repos et prenait régulièrement des nouvelles de tout le monde.
Elle aimait aussi la beauté, elle aimait les "bloem", les fleurs… Elle décorait son appartement avec grand soin. Elle aimait la musique et danser avec « son Pierre », aussi militant à LST.
Sa vie a été un fameux parcours avec de terribles combats, de la solidarité et de l'amour.
Nous présentons nos sincères condoléances à son frère, à sa famille ainsi qu'à ses amis.

Au revoir Véronique : Véronique nous a quittés le 25 janvier 2025. Elle venait à l'atelier peinture de Namur depuis de nombreuses années. Véronique aimait peindre, les couleurs. Elle adorait aussi manger. On pouvait la taquiner, et elle pouvait en rire. Le dessin était sa liberté. Nous garderons en mémoire sa positivité et ses sourires
Nos pensées accompagnent ses frères, ses proches, et ses amis.

Madame Lefévre est décédée le 06 février 2025, c'est la maman de Sandra Gemine, militante à LST. Le Mouvement LST soutient la famille dans ces moments difficiles.

Le 11 février 2025, nous apprenons le décès d'Auguste Fourneau, le papa de Jacques, militant à LST. Auguste suivait attentivement et soutenait le journal et toutes les activités du Mouvement.
Toute notre affection à la famille.

« LA MAIN DANS LA MAIN »
LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

Ont participé à ce numéro
D'Andenne, de Condroz-Famenne-Ardennes, de Namur, du Hainaut : Andrée, Aurore, Cécile, Fabienne, Francine, Jonathan, Luc, Marc, Marie-Christine, Martin, Myriam, Patricia, Pascale, Perry, Philippe, Pierre, Préscillia, Sandra, Sarah, Vincent

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :
L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84 48 22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE96 3500 2327 8305

EN CONDROZ-FAMENNE-ARDENNES :
L.S.T Condroz-Famenne-Ardennes asbl
Tél. : 0486/33 36 17
Doyon, 13 – 5370 Flostoy
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE71 7925 8843 2869

DANS LE HAINAUT :
LST Hainaut
Tél : 0486/33 43 59
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte: IBAN: BE67 0013 3858 9387

A TUBIZE
C. Goethals - Tél. : 067/64 89 65
tubize@mouvement-lst.org

A NAMUR :
L.S.T asbl- Tél. : 081/22 15 12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte : IBAN : BE12 0011 2378 3392

POUR PLUS D'INFORMATIONS
RETROUVEZ-NOUS SUR :
WWW.MOUVEMENT-LST.ORG
federation@mouvement-lst.org

ABONNEMENTS
Abonnement de soutien fixé à 20 euros/an
Cpte : IBAN BE 670013 3858 9387
De la Fédération Luttes Solidarités Travail asbl
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS
Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 08303891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 732.500 (LST) ou projet n° 732.501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN
De la Fédération Wallonie Bruxelles
(Ministère de la Culture et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

IMPRIMERIE
Notre journal est imprimé par Nuance 4
Rue des Gerboises 5, 5100 Namur

Chers lecteurs, n'hésitez pas à nous contacter.
Nous attendons vos remarques, vos articles, un petit coup de fil… Bonne lecture !
LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG